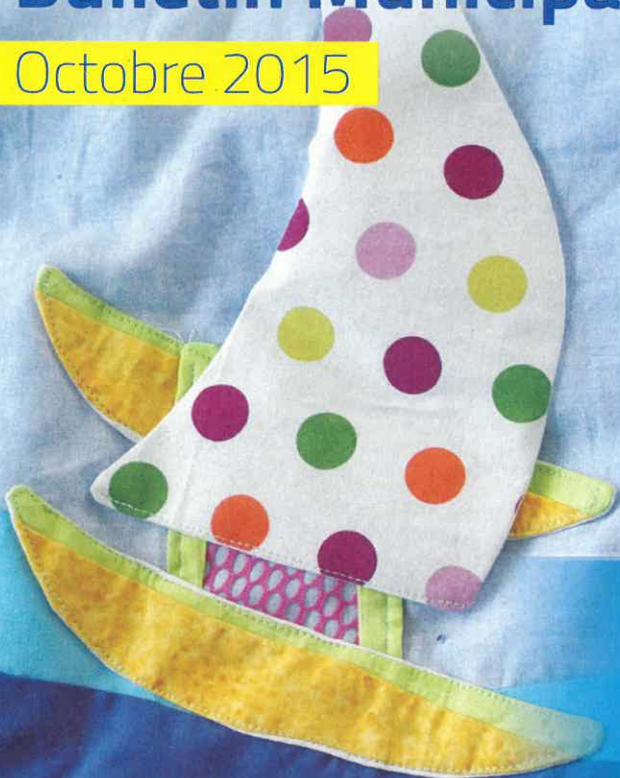


Varennnes SUR Loire



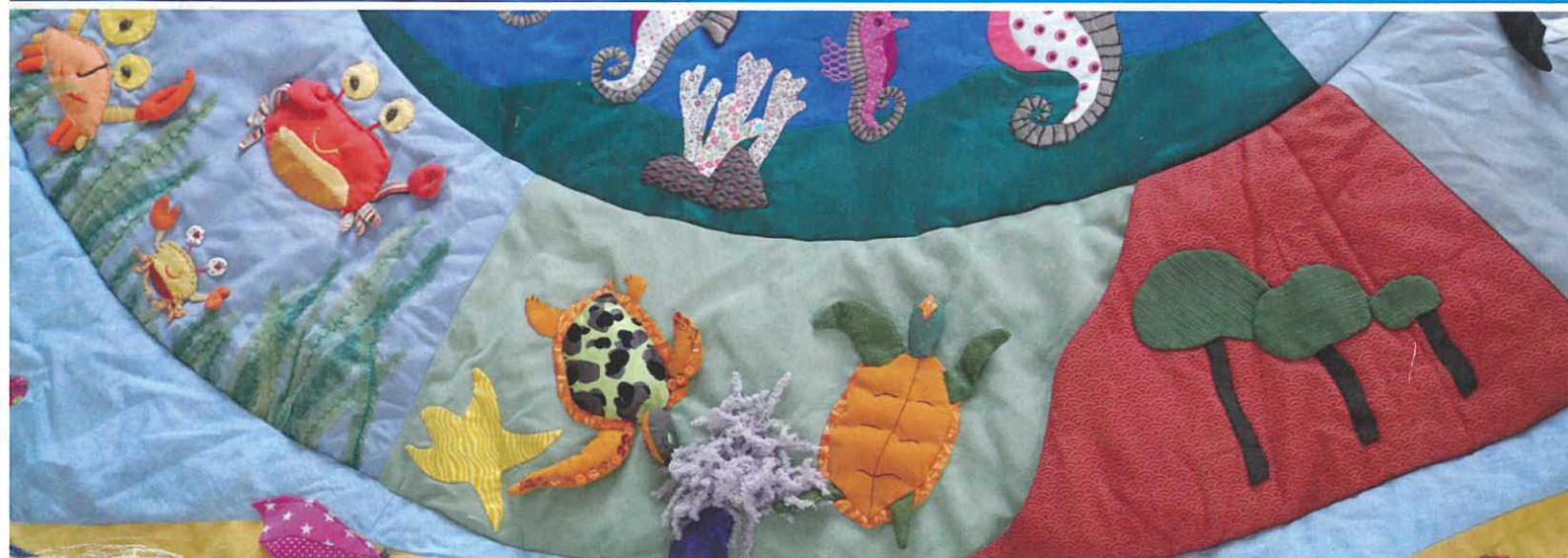
Bulletin Municipal

Octobre 2015



TAPIS DE LECTURE

réalisé par l'Atelier de Varennes
pour la Bibliothèque Co-Libris



Sommaire

Annonces	
Édito du maire	1
Conseil Municipal	2
Conseil du 18 février 2015	
Conseil du 31 mars 2015	
Conseil du 22 avril 2015	
Conseil du 27 mai 2015	
Conseil du 24 juin 2015	
Conseil du 22 juillet 2015	
Vie Associative	11
CIRCA Théâtre Varennaise	
Atelier de Varennes	
Voyage en Arménie	
Co-Libris - Bibliothèque	
Comité des Fêtes de Varennes	
Benkady	
Association des commerçants et artisans (A.C.A.V.)	
Association Chorale Cœur à Cœur	
Music'A Varennes!	
Danse Varennaise	
A.C.C.V. Maison Nature & Chasse	
Association Les Amis de l'Orgue	
ADMR	
Enfance et Jeunesse	20
A.P.E. de Varennes	
Maison de l'enfance	
TAP - Temps d'Activité Périscolaires	
Vivado	
École Publique	
Sport	23
E.S. Varennes-Villebernier	
Tennis Club Varennaise (T.C.V.)	
Informations	24
Règlementation pour les chiens	
Règlementation des feux de plein air	
Vœux du Maire	
Élections Régionales	
Marchés des Producteurs	
Tranquillité Séniors - Plan National Canicule	
Journée Défense et Citoyenneté	
Déchetteries	
Liste des commerçants de Varennes	
Services de Santé et divers	32
Annonces	

Crédits photo : Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage : 900 exemplaires

Conception et Impression :

Imprimerie Loire Impression - 49400 SAUMUR

Imprimé sur du papier recyclé

avec des encres végétales.



Chers Varennaises et Varennaise,

Notre école vient d'accueillir 29 enfants supplémentaires. Pour accompagner ce sursaut démographique le conseil municipal a autorisé l'achat pour 3359 € de tables et de chaises et permit l'embauche d'une personne en contrat d'avenir. Cet emploi subventionné à 75% par l'état est bien nécessaire pour encadrer les enfants à la maternelle, la cantine et animer les temps d'activités périscolaires.

Il ne reste plus qu'une parcelle à vendre au lotissement de la Malaiserie et l'urbanisation du lieu dit « Le Peu » n'est plus possible au regard de la nouvelle loi d'urbanisme « Alur ». Pourtant nous devons accueillir 6 à 7 nouveaux résidents par an afin de maintenir le niveau de population actuel et permettre de continuer une politique fiscale basse, conserver nos commerces et nos services, mais aussi les différents niveaux de classe de notre école. Il est donc temps et important de libérer de nouveaux espaces au cœur et en périphérie de notre bourg. Des nouveaux logements structurellement et financièrement accessibles à tous, (jeunes, familles et anciens) devront être créés.

Le dernier cabinet disponible de la maison de santé vient d'être loué au 1^{er} septembre au Docteur Armelle Lebreuilly-Paillard, médecin psychiatre pour adultes et enfants. Je lui souhaite la bienvenue et une excellente intégration. Cependant le départ à la retraite au 31 décembre prochain du docteur J-M Pantais médecin généraliste nous préoccupe beaucoup. Depuis longtemps des démarches nombreuses et actives sont entreprises pour son remplacement. Nous continuons à travailler dans cette voie avec détermination et engagement afin de pouvoir vous proposer des services de soins de proximité conséquents et bien nécessaires correspondant à une forte attente de tous.

Les commerces et les services, l'artisanat et l'agriculture source d'emploi sont notre économie de proximité. Ils sont très importants car ils sont aussi l'âme de notre village et surtout ils constituent l'armature et l'attractivité de notre territoire, c'est pourquoi je continuerai cette politique de soutien.

La Loi NOTRe (*nouvelle organisation territoriale de la République*) vient d'être adoptée et annonce des changements importants, notamment le transfert de compétences vers d'autres collectivités (comme par exemple le transfert des PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) aux intercommunalités (PLU. I)). Nous devons rédiger un document d'urbanisme commun avec les autres communes de l'Agglo car certaines infrastructures ne peuvent plus être supportées par une commune seule. Nous devons nous unir pour porter des projets essentiels pour l'avenir du territoire Saumurois.

Malgré tout, je serai particulièrement vigilant car il ne faut pas que toutes ces dispositions éloignent des réalités locales, tournent le dos à la démocratie de proximité et au final génèrent plus de dépenses que d'économies car rappelons que nos communes ne représentent que 9 % de la dette publique.

Il faut garder nos structures communales, elles ont un rôle indispensable de proximité et de lien social.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente lecture.

Gilles TALLUAU

Conseil du 18 février 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint. Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINTCAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusé : François BERNARD.

Secrétaire de séance : Ralph MILLERAND.

Les comptes-rendus des séances du 21 janvier et du 28 janvier sont adoptés.

INTERCOMMUNALITÉ

Collège des Maires : Les Maires se sont réunis le 5 février 2015. Il a été évoqué lors de cette réunion, le mécontentement des élus concernant la révocation des délégués communautaires, et en on fait part au sous-préfet.

- Anjou Coeur de Ville : M. Jackie Goulet doit nous proposer des dates pour venir présenter le projet Coeur de Ville au Conseil Municipal qui consiste à revitaliser les centre bourgs. Ce projet sera porté par Saumur Agglo qui a mandaté la SODEMEL pour piloter ce projet.

- PLUI compétence Agglo : (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*). Une révision du PLU est à prévoir afin de se mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohésion et d'Organisation Territoriale). En outre l'Etat pourrait obliger les Communautés d'Agglomération à prendre cette compétence à leur charge. Le PLUI devra être cohérent et intégrer différents facteurs économiques, sociaux...

SMGS (Syndicat Mixte du Grand Saumurois) :

- Initiative Anjou permet d'accompagner les entrepreneurs dans leur projet, dans leurs démarches de création, de reprise et de développement d'entreprises en proposant des prêts à taux 0%.

- Dispositif ORAC : cette organisation aide les entreprises à mener leur projet à bout en leur octroyant des subventions.

- ADS (Autorisation des Droits du Sol) : M. le Maire rappelle qu'à partir du 1er juillet 2015, les actes d'urbanisme ne seront plus traités par la DDT Saumur. Le SMGS devrait prendre cette compétence à sa charge, en recrutant deux personnes (1 ETP et ½ ETP). Le coût de ce service serait de 0.50€ par habitant et par an pour les communes et de 100€ par dossier à instruire.

Recomposition du Conseil Communautaire de Saumur Loire Développement : Pour les communes qui ont perdu un siège, les représentants de la commune sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

Monsieur TALLUAU Gilles, candidat, ayant obtenu par vote à bulletin secret (18 voix), est proclamé conseiller communautaire.

Madame BELLANGER Sylvie, candidate, ayant obtenu par vote à bulletin secret (18 voix), est proclamé conseillère communautaire suppléante.

PERSONNEL

Ouverture de Postes Avancement de Grades :

Le Maire propose à l'assemblée, la création de :

- 6 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 emploi d'Attaché, à temps complet.

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la création d'emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} mars 2015.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ENFANCE

TAP : M. le MAIRE fait lecture d'un courrier du Ministre de l'éducation nationale confirmant le maintien des aides pour l'année scolaire 2015/2016 dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Christine JOUSSELIN indique que l'effectif de l'Ecole est en hausse avec 172 élèves inscrits. Un exercice incendie a eu lieu et s'est bien déroulé ; le prochain aura lieu en fin d'année pendant la sieste des petits. Il a été évoqué le fait que les parents pourraient participer financièrement (cotisations...) en début d'année pour les différentes activités financées par la coopération scolaire.

Ralph MILLERAND indique qu'il serait souhaitable que les professeurs, les agents municipaux et les parents accompagnateurs lors des sorties dans Varennes portent un gilet fluorescent pour éviter tout accident.

Sophie GEGU informe qu'un courrier accompagné d'un brassard fluorescent à été adressé à chaque enfant empruntant le car scolaire afin sécuriser le trajet maison-arrêt de bus.

BUDGET 2015

VOTE des SUBVENTIONS 2015 : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants des subventions aux Associations suivantes :

ADMR Allonnes **2 200 €** / GROUP. Protection des Cultures de Varennes **450 €** / AMIS DE L'ORGUE **250 €** / S.P.A Autonome du Maine et Loire **580 €** / AREGHAT **50 €** / ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou) **20 €** / ONEA Omnibad Nord Est Anjou **820 €** / USV TENNIS **1 400 €** / CHOEUR A COEUR Chorale **700 €** / MUSIC'A VARENNES **3 000 €** / CO-LIBRIS Bibliothèque **2 260 €** / USEP du canton d'Allonnes **428 €** / COMITÉ DES FÊTES **1 700 €** / FRANCAS 49 **7 504 €** / ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier) **3 200 €** / ESPACE VIE SOCIALE **1 118 €**

TOTAL de 25 680 €

Il est rappelé que pour l'Association VIVADO, une subvention d'un montant de **21 165 €** a été voté le 21/01/2015.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 pour un TOTAL de **46 845 €**.

Investissement TTC avant vote du budget :

- Imprimante école	269,52 €
- Abris bus du Pigeonnier et Trois Maillet	904,12 €
- Sèche-Linge de la cantine :	499,99 €

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015

Monsieur le Maire, Gilles TALLUAU a présenté la liste des investissements 2015 étudiée le 12/02/2015 par la Commission Budget. Ces projets d'investissements, qui ont fait l'objet d'un débat, seront soumis au prochain vote du budget 2015 pour un montant total de 207 700 €.

L'estimation de ces dépenses TTC s'élève à 207 700 €.

Les remboursements du capital des emprunts (chapitre 16) sont estimés à 85 000 € et que les amortissements s'élèveront à 12 500 €.

Projet Loire Chavigny : M. le Maire a présenté l'étude réalisée par le C.A.U.E. et l'estimation prévisionnelle des travaux relatifs à l'aménagement urbain de la place de Chavigny. Des modifications devront être apportées en ce qui concerne l'emplacement des places de parking, des toilettes publiques, etc... M. le Maire indique qu'un appel d'offre sera réalisé auprès de bureaux d'études pour demander un devis afin de programmer un phasage de cette opération.

Espaces Verts : Les plantations autour de la citerne de stockage du gaz vont être effectuées.

Le traitement contre le tigre du platane est programmé.

Les pallox servant de jardinières dans la cour de l'école étant en mauvais état, ils seront remplacés par quelques bacs actuellement sur la place du Jeu de Paume.

Diagnostic du chauffage de l'Ecole : Une étude comparative de consommation d'énergie pour le chauffage de l'école a été présentée. Cette étude montre qu'en utilisant une chaudière gaz à condensation, une économie de 20% pourrait être faite représentant 4 212€ par an. Il est décidé de l'inscrire aux investissements 2015 qui seront proposés au vote lors du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

La sirène sonnera tous les 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (1 séquence de 5 fois).

Association santé environnement (serres illégales) : M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association santé environnement concernant la construction de serres illégales sur le territoire de la commune.

Conseil du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusés : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Yves MABILEAU donne pouvoir à Sylvie BELLANGER.

Secrétaire de séance : Michel LECHAT.

COMPTE DE GESTION 2014 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « COMMUNE Budget Principal »

BUDGET PRIMITIF 2014 « COMMUNE Budget Principal »

Monsieur le Maire rappelle que les orientations et les besoins recensés ont été détaillés en séances des 18 février et 18 mars 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE le budget primitif par vote à bulletins secrets (19 voix pour).

BUDGET PRIMITIF 2014 « Lotissement Le PEU »

Vu la délibération du 21 janvier 2015, concernant la clôture de l'opération du lotissement du Peu, le trésorier municipal Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de prévoir l'intégration dans la comptabilité du budget principal, les valeurs du bilan de ce lotissement.

Considérant qu'à ce jour, compte-tenu des projets du ScOT, des incertitudes subsistent sur le prix de vente des terrains stockés, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° D20150121-06 et de reporter cette décision de clôture après étude complète de ce dossier.

FRAIS DE REPRÉSENTATION du MAIRE

Le Conseil Municipal autorise les frais de représentation du Maire lors de l'assemblée générale de l'AMF de Maine et Loire du 11/04/2015 pour un montant de 26 €.

QUESTIONS DIVERSES

LA POSTE :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré M. VALLOT responsable de la Poste le 9 mars dernier concernant une demande pour la mise à disposition d'un local de restauration permettant aux facteurs de prendre leur pause méridienne du lundi au vendredi.

Le conseil municipal lors de sa séance du 18 mars dernier s'est prononcé contre cette demande pour plusieurs raisons :

- La commune ne dispose pas actuellement d'un local adapté et disponible.
- Si différents facteurs se succèdent en cas d'absence des titulaires : qui sera responsable de la clé de ce local ?
- La prise en charge par la Poste du coût de l'énergie et de l'entretien afférents semble insuffisant voire inexistant.

VOIRIE / SIGNALISATION HORIZONTALE :

L'Agence Technique de Baugé va procéder au marquage des STOP au printemps. Les peintures des passages piétons seront refaites par la commune.

PARCOURS SANTÉ :

M. Ralph MILLERAND indique qu'il faudrait refixer les agrès de ce parcours situés dans l'île.

DEPOT SAUVAGE :

Michel LECHAT indique qu'un dépôt sauvage se forme dans le chemin face à la rue du Pigeonnier : un panneau interdisant le dépôt sauvage sera installé.

Conseil du 22 avril 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN (Adjoints), François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINTCAST, David CHEVALLIER.

Excusés : Sophie GEGU donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS.

Secrétaire de séance : Valérie COULBARY.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2015 a été adopté.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR UNE RÉFORME TERRITORIALE ISSUE DU TERRAIN AVEC UNE IDENTITÉ COMMUNALE PRÉSERVÉE

Le projet de loi « Nouvelle organisation Territoriale de la République », voté en première lecture le 10 Mars 2015 par l'Assemblée Nationale, comprend un certain nombre de mesures qui, sous l'argument de réforme territoriale, menacent l'existence même des communes au profit de grandes entités intercommunales.

Il en va ainsi de l'élection au suffrage universel, sans fléchage, des élus des métropoles mais aussi des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes, créant ainsi une nouvelle collectivité de plein exercice et programmant de fait la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés.

Dans le même ordre d'idées, le rétablissement d'un seuil unique de 20 000 habitants pour les intercommunalités témoigne de la volonté nationale d'un simple redécoupage administratif, ne tenant aucun compte des spécificités territoriales et des solidarités locales, même si des exceptions sont envisagées, dont le nombre et la portée suffisent à démontrer par eux-mêmes l'inapplicabilité du seuil unique.

Enfin, la disparition programmée de l'intérêt communautaire, ligne de partage entre la compétence communale et intercommunale, ferait disparaître un élément de souplesse et de subsidiarité nécessaire à la construction d'une intercommunalité durable.

Pour toutes ces raisons, sur proposition du Maire, Gilles TALLUAU, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité SOUTIENT l'action de l'AMF qui dans un communiqué du 10 Mars 2015, dénonce l'accumulation de mesures technocratiques et décon-

tées des réalités du terrain contenues dans le projet de loi NOTRE, voté par l'Assemblée Nationale le 10 Mars 2015, EXIGE le retrait du projet de loi des mesures prévoyant l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, DEMANDE la suppression du seuil unique minimum de 20 000 habitants pour les intercommunalités, au profit d'une définition locale du seuil pertinent, ainsi que le maintien de l'intérêt communautaire pour délimiter le champ d'intervention de l'intercommunalité, différent pour chaque territoire, SOUHAITE une réforme territoriale tenant compte des réalités du terrain et permettant, par un allègement et une harmonisation des calendriers, une réflexion conjointe et sereine sur l'évolution des périmètres intercommunaux et communaux, selon les décisions prises par les assemblées délibérantes.

SUBVENTIONS 2015

La commune a été sollicitée pour deux nouvelles demandes de subventions.

Monsieur le Maire a présenté deux projets humanitaires dans lesquels de jeunes varennais sont impliqués :

1. L'un concerne la participation au « 4L Trophy » défi sportif et humanitaire « aide à la scolarité des enfants Marocains », organisé par l'association Un, deux, trois, quatrelle ;
2. L'autre concerne un projet humanitaire et artistique auprès des enfants à Tsaghkadzor en Arménie organisé par la paroisse Sainte Thérèse en haute vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : VOTE par 11 voix pour, les montants des subventions aux Associations suivantes : ASS UN DEUX TROIS QUATRELLE 100 € ; ASS DIOCÉSAINE D'ANGERS STE THERESE HTE VALLÉE 100 €.

CHAMBRES FROIDES pour la BOUCHERIE

Vu le rapport d'analyse établi par Gérard THIERRY Architecte dans le cadre du marché de travaux « local commercial à usage de boucherie : lot Chambres Froides », l'offre de l'entreprise ISOPRO (avec portique) a été acceptée pour un montant de 17 410 € HT soit 21 410 € TTC ;

Compte-tenu des honoraires de l'architecte (1 632 € TTC), le coût total de cette opération s'élève à 23 042,40 € TTC.

SITE INTERNET

Eric JAMET a présenté le nouveau site mis en ligne. Tous les membres du conseil ont félicité l'équipe qui a travaillé sur cette réalisation (rappel de l'adresse du site : www.varennessurloire.fr).

ASSOCIATION CO-LIBRIS

A l'assemblée générale du 02/04/2015, un nouveau bureau a été élu : M^{me} Gaëlle BILLARD Présidente, M^{me} Monique GOURIO vice-présidente, M^{me} Céline BOHEC, trésorière et M^{me} Françoise BERNARD secrétaire.

SIVM

Gilles TALLUAU, a fait part des sujets étudiés au sein du SIVM (SCoT- EVS Nord Saumurois - Droits du sol - défense incendie - circuit vélo - Diagnostic et étude des moyens des sept communes). Le compte-rendu du syndicat sera transmis ultérieurement.

MUTALISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Le 21/04/2015, Alain LECHAT et un de nos agents ont participé à la réunion du groupe de travail constitué pour l'étude de mutualisation des matériels, des compétences et du personnel dans le cadre des services techniques des sept communes. Prochaine réunion le 30/06/2015 à 14h à Varennes.

MARCHÉS de producteurs de pays du canton d'Allonnes

David CHEVALLIER donne le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 16/04/15. Pour le 1^{er} marché qui a eu lieu à VIVY le 12/04/2015, plusieurs remarques sont à prendre en compte pour les prochaines fois :

- le plan en forme de fer à cheval a été très apprécié (mais ne sera pas transposable à Varennes) ;
- le café / brioche le matin le verre de l'amitié le soir offerts aux producteurs par la commune ont été très appréciés ;
- il faudrait identifier les producteurs par des panneaux plus lisibles.

Le compte rendu de la chambre d'agriculture sera transmis ultérieurement.

Rappel des prochains Marchés :

- Allonnes le vendredi 8 mai de 17h à 21h ;
- Varennes le vendredi 12 juin de 17h à 21h ;
- Villebernier le vendredi 10 juillet de 17h 21h.

SECURITÉ ROUTIÈRE

Valérie COULBARY a suivi une formation dispensée par les services de secours. Des expériences intéressantes peuvent être menées avec l'école, VIVADO et les TAP.

CHEMINS ET FOSSÉS

SMBA (*Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents*) : Jean-Luc JOULIN informe qu'un nouveau Président, Patrice PÉGÉ, a été élu ainsi que trois vice-présidents. Pour le val d'Authion, le référent est Claude MARANDEAU Adjoint au Maire d'Allonnes. Pour mémoire, la cotisation annuelle à ce syndicat pour Varennes est inférieure 20 000 €.

ENTRETIEN DES FOSSÉS : Jean-Luc JOULIN, vice-président souhaite que les membres du groupe de travail initial des travaux d'entretien des fossés, soient associés à l'étude des devis des entreprises.

DÉSHERBAGE et Propriété de l'Etat en bordure de levée endommagée : François BERNARD a constaté qu'un agriculteur a utilisé un désherbant en bordure d'un fossé communal, ce qui est formel-

lement interdit. De plus, il a labouré en partie, la parcelle achetée par l'Etat dans le cadre du renforcement de la levée.

Un courrier lui sera adressé avec rappel à la loi et risques d'amendes encourus.

VISITE DE SECURITÉ et ACCESSIBILITÉ

ÉCOLE : Michel LAMAND, qui a assisté à la visite périodique du 10/04/2015, ayant lieu tous les cinq ans, informe que la Commission de Sécurité et d'Accessibilité a émis un avis défavorable. Le dossier sera à nouveau examiné début mai en Sous-Préfecture.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des bâtiments communaux, il informe également qu'un agenda des travaux doit être établi pour le 27/09/2015. Cette démarche pourra permettre de reporter à 6 ans voire 9 ans les délais de réalisation. Un chauffe-eau sera installé aux ateliers municipaux.

ESPACES VERTS

Michel LECHAT demande qui est responsable de l'entretien du rond-point à l'intersection de la D952 et de la D85 ? L'entretien était assuré au départ par les agents du Conseil Général mais est bien désormais à la charge de la commune. Différents projets de remise en valeur seront présentés mais Monsieur le Maire demande que ces projets prennent en compte des charges d'entretien réduites au minimum.

Conseil du 27 mai 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINTCAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusé : Jean-Luc JOULIN.

Secrétaire de séance : Sophie GEGU.

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2015 a été adopté.

INTERCOMMUNALITÉ

SIVM : lors du dernier comité de pilotage du SIVM, le choix a été fait sur une société AMO (Assistance maîtrise d'oeuvre) pour les travaux d'agrandissement de la maison de retraite d'Allonnes. Le projet s'élève à 6 millions d'euros.

Grand Saumurois : grâce au fond européen, il a été décidé de reconduire l'ORAC jusqu'en décembre 2016. Une aide de l'ordre de 10 000 à 22 500 € peut-être accordé aux artisans qui en feraient la demande. Un rendez-vous est prévu en juillet avec le Grand Saumurois et M. MOREL le boucher.

Collège des Maires : le contrat plan état région permet d'obtenir 12 000 000 € de fonds européens dont 9 millions pour l'Abbaye

de Fontevraud. Les maires ont demandé à ce que la répartition des fonds soit revue : réponse de la région : négative. Varennes va déposer sa candidature pour les journées du jazz en 2016.

Agglo : il y a peu de chance que le 2^{ème} délégué communautaire réintègre le conseil communautaire.

M^{me} S. BELLANGER indique que les piscines de Brain-sur-Allonnes et de Montreuil-Bellay ne seront pas ouvertes en juin afin de réaliser quelques économies.

SMIPE : M. Michel LECHAT présente le rapport annuel du SMIPE. Il a été constaté que le dépôt du verre et des ferreux avait diminué, des pénalités pourraient être appliquées afin d'inciter les habitants à effectuer plus de tri. Il souhaite savoir s'il serait possible d'envisager un ramassage par semaine des containers.

Le SMIPE va créer un nouveau site internet, un lien pourrait être fait avec le site de Varennes-sur-Loire.

Des badges ont été mis en place avec les artisans et les entreprises pour déposer les déchets.

LOTISSEMENT LA MALAISERIE

Vente au profit de Mr GRIFFON et Mme DAHERON de la parcelle de terrain sise lotissement de « La Malaiserie » à VARENNES sur LOIRE cadastrée section AB 747 d'une superficie de 713 m² moyennant le prix de 34 580,50 € TVA sur marge incluse.

INVESTISSEMENT

Michel LAMAND, vice-président de la commission « Bâtiments » (réunie le 26/05/2015) présente le résultat des consultations concernant l'installations d'une chaudière à gaz pour le groupe scolaire / cantine.

Les crédits ouverts au budget 2015 autorisent ces dépenses en section d'investissement.

CANTINE SCOLAIRE : APPAREILS DE CUISSON

Une demande de subvention est en cours dans le cadre d'un appel à projets auprès du PNR. Ces équipements (four, sauteuse, friteuse et plaques) datent de l'installation de la 1^{ère} cantine en 1966 et entrent dans le cadre des cantines qui privilégient les produits locaux et les circuits courts.

Le coût de cet investissement de 22 374 HT (26 848,80 TTC) pourrait être subventionné entre 50 et 80 %.

MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)

Le Maire informe le conseil que deux plaques de plâtre sont tombées du plafond dans l'entrée de la Maison de santé. La déclaration a été faite auprès de l'assurance. ATOME et l'entreprise TRADIPLATRE sont venus constater les dégâts. Le fabricant Société KNAUF est venu contrôler les plaques tombées et nous a indiqué que les rails sur lesquelles les plaques étaient fixées, n'étaient pas adaptées aux panneaux. L'entreprise TRADIPLATRE s'engage à remplacer les rails et les plaques du plafond de la maison de santé. M^{me} B. ST CAST signale qu'à chaque réunion de chantier le problème des plaques avait été signalé.

FUTUR LOTISSEMENT

Présentation d'un projet à l'Ouche Maréchal.

M. le Maire présente le futur projet de lotissement qui pourrait à l'avenir permettre la construction d'environ 25 nouvelles maisons au lieu-dit l'Ouche maréchal. Les terrains (environ 2ha) sont situés entre la rue du Champ Bertain et la rue de la Gare à l'entrée Nord du bourg. La réalisation d'un nouveau lotissement aiderait au maintien des effectifs de l'école, des commerces et des revenus fiscaux pour les années à venir. Les propriétaires des parcelles ne seraient pas opposés à la vente.

Le Maire Gilles TALLUAU, envisagerait de confier la maîtrise d'ouvrage à la SODEMEL (AMO) (l'actionnaire majoritaire étant le conseil départemental 49). Le financement des études préalable coûterait à la commune 40 000 € et 10 000 € à la SODEMEL. M. LEMMANS sera présent au conseil de juin pour présenter le projet du lotissement l'Ouche Maréchal.

Mme B. ST CAST pose la question de savoir si ce projet sera en accord avec le SCOT et si le préfet le validera. Les parcelles devront être vendus à prix raisonnable.

M. Ralph MILLERAND demande si la phase de négociation a déjà commencé.

Le conseil donne un accord de principe pour ce projet.

URBANISME (ADS)

Monsieur le maire rappelle que la convention A.D.S. (Autorisation Droit du Sol) entre l'Etat et la commune prend fin le 30/06/2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur du Grand Saumurois dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Financement de l'ADS : Le Conseil Municipal, par vote à mains levées 15 voix pour et 3 voix contre, DECIDE de porter le taux de la taxe d'aménagement à 2,7 % à compter du 1^{er} juillet 2015.

PNR Loire-Anjou-Touraine - Appel à projet

Sylvie BELLANGER, Adjointe informe que le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est lauréat de l'appel à projet « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé en décembre par le ministère de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Il s'est vu accorder la possibilité de financer des projets d'investissements écologiques à hauteur de 500 000 €. Ces subventions, représentant entre 50 et 80 % de l'investissement, peuvent être attribuées à des maîtres d'ouvrages publics de notre territoire à condition de respecter certains critères et de s'inscrire dans un calendrier très contraint. En effet, il faut proposer un programme d'actions à la signature du Préfet avant le 30 juin 2015.

Un des six thèmes d'intervention retenus peut être proposé par notre commune :

« ...Soutien aux circuits économiques de proximité : Concilier économie et énergie se décide aussi par l'approvisionnement en produits locaux. C'est par exemple le cas dans les cantines scolaires

où des projets d'investissement en matériels ou équipements de préparation de produits frais participent la relocalisation... ».

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention pour conforter notre choix de maintenir la qualité des repas traditionnels fabriqués sur site, considérant que les coûts des mises aux normes des équipements culinaires pèsent considérablement sur le prix de revient des repas ; le conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus haute possible, auprès du PNR Loire Anjou Touraine dans le cadre de l'appel à Projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DDT 49 : courrier de l'ATD (Agence Technique de Baugé)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme RONCIL, chef de l'Agence Départementale Technique de Baugé, relatif à l'étude de sécurisation Nord de l'agglomération : demande de comptage.

Le conseil est d'accord pour que les arbres plantés à l'entrée nord ne soient pas coupés.

Une rencontre avec M^{me} RONCIL est prévue afin de revoir les différents points de ce courrier.

CMJ : Projet de mise en place d'un conseil des jeunes

M. le Maire évoque l'idée de créer un conseil des jeunes.

S. BELLANGER est très favorable à ce projet qui demande beaucoup de travail et d'investissement de la part des jeunes.

B. S-CAST évoque le fait que l'on devrait plutôt travailler avec VIVADO qui responsabilise déjà les jeunes dans sa structure.

D. CHEVALLIER souhaite savoir qui a fait la demande de créer un conseil des jeunes ?

G. TALLUAU indique qu'il lui semble nécessaire d'éduquer les jeunes à la citoyenneté.

Une rencontre sera programmée entre M^{me} S. BELLANGER, J. PEARSON, S. GEGU, M. CHAPU et M^{me} C. PELLETIER et M. DUBOIS de Villebernier afin de mieux appréhender son fonctionnement.

MARCHÉS de producteurs de pays du canton d'Allonnes

Le marché de producteur aura lieu le vendredi 12 juin 2015 de 17h à 21h Place du Jeu de Paume. Le souhait a été émis d'avoir un marché homogène. Les stands ne seront pas trop espacés et seront installés de chaque côté de la place. 18 producteurs seront présents ce jour-là. Un vin d'honneur sera servi à l'issue du marché.

Les stands de Vivy plus pratiques seront réservés pour la manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Les Olympiades des écoles du canton auront lieu le jeudi 4 juin 2015 de 10h à 13h30 au stade de Brain-sur-Allonnes. Les récompenses seront remises au sein de chaque école.

▪ Gilles TALLUAU informe le conseil municipal que suite à différents échanges avec les banques, aucune d'entre elles ne souhaite installer un DAB (distributeur automatique de billets) à Varennes. Une autre option est envisagée.

▪ Lors de l'assemblée du 24 mai dernier, les toilettes publiques ont été bouchées. Une réflexion ayant déjà été engagée par G. TALLUAU et M. LAMAND pour l'installation de WC public dans l'ancien garage de la boucherie. Suite à cet incident, le conseil municipal envisage de poursuivre l'idée des toilettes publiques autonettoyantes. M. THIERRY, architecte fera une proposition pour intégrer des toilettes autonettoyantes dans le bâtiment.

▪ M. M. LECHAT souligne que le rond-point du pont est mal entretenu et il souhaite savoir qui doit l'entretenir.

Conseil du 24 juin 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND.

Excusés : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Brigitte SAINT-CAST et David CHEVALLIER.

Secrétaire de séance : Sylvie BELLANGER.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2015 a été adopté.

SODEMEL

Présentation de la SODEMEL par M. LAMMENS directeur. M. LAMMENS directeur de la SODEMEL (Société d'équipement du département de Maine-et-Loire) a ouvert la séance en présentant la SODEMEL et le futur projet de construction d'un lotissement à « l'Ouche Maréchal » situé entre la rue du Champ Bertain et la rue de la Gare.

Gilles TALLUAU indique que le renouvellement de la population est un bien nécessaire pour permettre la survie des services et de l'activité économique de la commune. Le projet de lotissement de l'Ouche Maréchal permettrait à terme la construction d'une quarantaine de logements augmenterait la densité de la commune.

Une rencontre avec les différents propriétaires aura lieu courant de l'été. Si la commune devient propriétaire du foncier, elle pourra lancer une étude de faisabilité sur la nature des sols, de l'environnement, de procéder à des consultations publiques... Ensuite un appel d'offres sera fait auprès d'un aménageur public ou privé. M. LAMMENS indique qu'un bassin sec sera sans doute aménagé pour avoir une double utilité (aire de jeux l'été et capteur d'eau l'hiver). M. M. LECHAT se pose la question du positionnement de la route pour accéder aux parcelles cependant le projet n'est pas assez avancé pour y répondre.

INTERCOMMUNALITÉ

Conseil des Maires : Gilles TALLUAU, Maire informe le conseil que le Contrat CEJ (enfance jeunesse) va être renouvelé, la signature se fera en décembre. Ce contrat permet d'obtenir des aides de la CAF pour les différentes communes.

Le nombre des délégués communautaires restera à 63 au lieu de 72. Les suppléants pourront continuer d'assister aux commissions sans voie délibérative.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) : Une réunion a eu lieu à Allonnes. Ce projet devrait être conduit par l'Agglo de Saumur afin de redéfinir les règles d'urbanisme au sein des 32 communes de Saumur Agglo. Toutefois si 1/3 des communes refuse le document d'urbanisme cela peut bloquer le PLUI.

Le SCOT définit un objectif pour la construction de logements, le nombre de logements construit par commune sera revu à la hausse selon les zones. Les conseillers communautaires doivent se prononcer en septembre pour autoriser ou pas le PLUI, quant aux communes, elles délibéreront en décembre.

ZDE (zone de dissipation de l'énergie en pied de levée) : une réunion avec le Sous-Préfet a eu lieu pour faire le point sur la ZDE. La zone a été supprimée pour les communes où il existe une double levée comme Villebernier, La Ménittré et Saint-Martin-de-la-Place. Pour Varennes, la largeur de cette zone a été revue et diminuée, prévue initialement d'une largeur de 500m, elle varie maintenant entre 200 à 400m de large.

Par ailleurs, il a été évoqué que les zones de construction autour des bourgs pourraient être étendues. Sur proposition de Gilles TALLUAU, Maire, un nouveau zonage de construction a été évoqué ; une rencontre est prévue à l'automne avec les services de la DDT.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de COOPÉRATION INTERCOMMUNALE Avis sur l'avant-projet

Le préfet de Maine-et-Loire a adressé à l'ensemble des communes un courrier en date du 29/05/2015 qui les informe de sa décision de consulter sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté à la commission départementale (CDCI) le 22 mai 2015.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'évolution du territoire qui le concerne telle qu'envisagée dans le projet et de proposer une alternative en cas de désaccord.

Pour le Saumurois, rattaché depuis 2001 à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, le projet serait d'y adjoindre les Communautés de Communes du Gennois (sauf Coutures et Chemelier), de la Région de Doué-la-Fontaine, de Loire-Longué et de la Région de Noyant, soit une population totale de 106 531 habitants.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité, CONVIENNENT qu'il est difficile de répondre à l'attente du Préfet dans la mesure où les termes de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) ne sont pas encore complètement définis.

VENTE LOGEMENTS SOCIAUX de MAINE-ET-LOIRE HABITAT À SAUMUR HABITAT

Monsieur le Maire a fait état du courrier du Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat précisant que les deux offices publics de l'habitat, Saumur Habitat et Maine-et-Loire Habitat, avaient créé un G.I.E (Groupement d'Intérêt Economique) afin de répondre avec plus d'efficacité aux demandes des communes.

Par ailleurs, afin de développer une proximité dans le traitement de la gestion locative (attributions, états des lieux, réclamations techniques, entretien du patrimoine,...), Maine-et-Loire Habitat a souhaité céder une partie de son patrimoine à Saumur Habitat.

Cette cession pourrait être progressive ou totale selon les possibilités financières de Saumur Habitat.

Il est demandé au conseil municipal son avis sur cette cession qui concerne dix ensembles de logements locatifs sociaux :

- 20 logements livrés en 1979 Rue du Champ Bertain ;
- 9 logements livrés en 1981 et 1982 Rue du Champ Bertain ;
- 6 logements livrés en 1984 Rue de la Paix ;
- 5 logements livrés en 1996 Rue de la Maréchallerie ;
- 1 logement livré en 1998 Rue Montauron ;
- 11 logements livrés en 1999 Rue de la Maréchallerie ;
- 3 logements livrés en 2002 Passage de l'Huilierie ;
- 5 logements livrés en 2004 Place des Ouches ;
- 10 logements livrés en 2009 Rue de la Malaiserie, Rue de la Vigne, Allée des Saulaies ;
- 7 logements livrés en 2013 Rue de l'Harmonie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son accord sur la cession de logements locatifs sociaux (Cf ci-dessus) de Maine-et-Loire Habitat à Saumur Habitat dans le cadre d'un G.I.E. créé avec cet OPH pour la mutualisation des moyens.

LOTISSEMENT LA MALAISERIE

Le Conseil Municipal AUTORISE la vente au profit de Mr et Mme SOIDIKI de la parcelle de terrain sise lotissement de « La Malaiserie » à VARENNES sur LOIRE cadastrée section AB 755 d'une superficie de 612 m² moyennant le prix de 29 682 € TVA sur marge incluse.

BOUCHERIE

M. Michel LAMAND informe que le cloisonnement des appartements rénovés est pratiquement terminé. Les fondations des 2 logements à l'arrière de la boucherie ont été faites.

M. MOREL, le boucher, doit venir en juillet pour constater l'avancé des travaux.

WC PUBLIC AUTO-NETTOYANT

Gilles TALLUAU Maire, rappelle que les toilettes publiques sont vétustes et qu'une réhabilitation serait coûteuse ; Compte-tenu qu'aucune banque ne souhaite installer un distributeur de billet Monsieur le Maire propose que les crédits qui ne seront pas utilisés cette année (environ 59 000 € ttc) soient reportés pour l'installation d'un WC public à l'occasion des travaux de réhabilitation de construction de logements pilotés par Saumur Habitat.

L'estimation réalisée par l'architecte Gérard THIERRY pour la création d'un WC public auto-nettoyant au 1 place du Jeu de Paume est de 44 750 € HT pour les travaux et 4 400 € HT d'honoraires soit 49 150 € HT 58 980 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par vote à bulletin secret (3 voix pour et 14 voix contre) de ne pas réaliser ces

travaux qui feront l'objet d'une étude plus complète prenant en compte les possibilités d'implantation et le type de WC (autonettoyant ou non).

COMMISSIONS COMMUNALES

Jean-Luc JOULIN a présenté les différents devis reçus pour le nettoyage des fossés à l'Echeneau, rue Piageau et Mongeville. L'entreprise JOVEAU a été retenu pour un montant TTC de 7 680 €.

Alain LECHAT informe le conseil que la vente de peupliers pourrait avoir lieu cette année. Un appel d'offres sera fait en septembre, une convention et un cahier des charges devra être fait.

Alain LECHAT présente le résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie, l'entreprise HARDOUIN a été retenue pour 44 500 € TTC. Les travaux débuteront en juillet, Pascal DESMAN viendra pour effectuer le marquage au sol des travaux à réaliser sur les différentes voies de la commune.

Comité de pilotage TAP du 16 juin 2015 : Christine JOUSSELIN a présenté le bilan du comité de pilotage. Les enfants, parents et enseignants sont satisfaits, malgré une mise en place difficile faute d'avoir eu un nombre suffisant d'intervenants. A la rentrée prochaine, il est prévu que les animations se déroulent par tranches d'âge et que les encadrants travaillent en binôme. Il sera nécessaire de recruter 4 animateurs supplémentaires.

Rentrée scolaire : 186 enfants sont inscrits à la rentrée prochaine soit une hausse de 25 enfants. Afin de pallier à cette augmentation, les institutrices ont demandé qu'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM soit recruté.

Village fleuri : Le comité départemental a émis un avis défavorable.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° D20150527-04 du 27 mai 2015 concernant la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité d'annuler la délibération n° D20150527-04 du 27/05/2015.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Gilles TALLUAU, Maire, informe le conseil que Mme RONSIL, responsable de l'ATD de Baugé nous a transmis les résultats du comptage et mesures de vitesse effectuées sur la D85 du 23 au 28 avril au niveau du 10 rue de la Morelle.

Il a été constaté qu'environ 953 véhicules dont 53 poids lourds circulaient chaque jour sur cette départementale. Contrairement aux craintes des riverains seulement 5.4% des véhicules dépassent la vitesse autorisée fixée à 90km/h. La vitesse moyenne dans le sens 2 Varennes Brain est de 67km/h et de 71km/h dans le sens 1 en sortie d'agglomération de Varennes.

SUBVENTION

Main courante : une subvention de 2 500 € pour un coût total de 5 000 € a été attribué afin de mettre en place une main courante autour du deuxième terrain de football. Cette main courante était nécessaire pour pouvoir organiser des compétitions officielles.

PLAN ORSEC

Gilles TALLUAU et Michel LAMAND ont assisté à une réunion à Villebernier avec le Sous-préfet, la DDT, les pompiers et les services de Gendarmerie afin d'élaborer la mise en place du plan ORSEC et le PCS (Plan communal de sauvegarde).

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population début 2016 : le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Cette année, il sera demandé aux habitants de répondre aux questionnaires en ligne. Des agents recenseurs devront être recrutés.

Invitation de Music'A Varennes : l'audition des élèves de l'école de Musique aura lieu le jeudi 2 juillet 2015 à 18h30 à la salle des loisirs École : la fête de fin d'année scolaire aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à 18h au stade. Les dictionnaires seront remis aux élèves de CM2.

Conseil du 22 juillet 2015

Le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Michel LECHAT, Martine NAYS, , Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusés : Yves MABILEAU a donné pouvoir à Gilles TALLUAU, Julie PEARSON a donné pouvoir à Murielle CHAPU.

Absente : Brigitte SAINT-CAST.

Secrétaire de séance : Michel LAMAND.

Le compte-rendu de la séance du 24 juin 2015 a été adopté.

INTERCOMMUNALITÉ

Suite à la démission de Florian STEPHAN, M. Pierre Grégory a été élu Vice-Président de Saumur Agglo.

La CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, Gilles TALLUAU a été nommé président de cette commission et Mme Danielle LEGUAY vice-présidente. Ils auront la tâche d'évaluer les charges transférées des 32 communes de Saumur Agglo.

SIVM (réunion du 15 juillet 2015) : La mutualisation des services, plusieurs réunions de travail concernant la mise en commun des matériels et des savoir-faire techniques ou administratifs ont eu lieu entre les agents et les élus des 7 communes. Lors de cette réunion, il a été décidé l'achat par le SIVM d'un marteau-piqueur thermique pour un montant de 3 250 €, qui sera utilisé par le personnel des 7 communes. Reste encore à définir le lieu de stockage de ce matériel.

Maison de retraite : un emprunt de 1.3 millions d'euros est nécessaire pour entreprendre les travaux d'agrandissement de la Maison de retraite. Gilles Talluau, Jérôme Harrault, Yves BOUCHER sont chargés de négocier auprès des banques.

Marché de producteurs : Dans le but d'harmoniser le marché de producteurs, des stands ont été prêtés gratuitement par le comi-

Conseil Municipal

té des fêtes de Vivy. Noël BAUDOIN, adjoint à Vivy demande pour l'édition 2016, une participation de 15€ par stand.

Une consultation sera lancée pour l'achat d'une quinzaine de stands parapluies et chaque commune pourra acquérir 2 ou 3 unités.

Gilles TALLUAU informe qu'un courrier commun a été transmis auprès des services de l'Etat afin de proposer une analyse financière si une commune nouvelle était créée. Le Sous-Préfet trouve que dans un premier temps la démarche du SIVM de vouloir mutualiser ses services est pertinente.

Joël BOISSARD est venu présenter l'Association Terre de lien. Cette association a pour objectif d'aider des jeunes agriculteurs dans leurs démarches administratives auprès des banques et de faciliter la transmission d'une exploitation agricole à des jeunes.

SIEML Convention IRVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 16 juin 2015, le comité syndical du SIEML a décidé de généraliser l'installation des bornes de recharges de véhicules électriques (IRVE) avec deux points de charge et quatre prises ; de garantir la gratuité totale du déploiement des IRVE pour les collectivités ; de signer une convention d'occupation du domaine public communal.

Monsieur le Maire propose que la commission «Urbanisme » étudie les possibilités d'implantation de cette IRVE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

SMAEP Montsoreau Candes : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 qui a été adopté le 23/06/2014 par le comité syndicat du SMAEP Montsoreau-Candes.

Il précise, après l'avoir commenté, que ce rapport est transmis par courriel au conseil municipal et consultable en mairie.

PERSONNEL

L'arrivée de 27 élèves supplémentaires à l'école de Varennes à la rentrée prochaine nécessite le recrutement d'un personnel supplémentaire. M. le Maire propose la création d'un emploi d'avenir (emploi aidé à 75% par l'Etat) plutôt qu'un emploi pérenne, estimant que les effectifs peuvent varier d'une année sur l'autre. Gilles TALLUAU, présente le coût financier de l'emploi qui est de 6 684 € annuel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un 3^{ème} poste à temps plein dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 1^{er} septembre 2015. Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2015

BUDGET

Vu la hausse des effectifs de l'école, le conseil municipal a validé l'achat de tables et de chaises supplémentaires pour un montant de 3359 € auprès des Entreprises DELAGRAVE et BOURRELIER. Suite à la négociation de Mme Christine JOUSSELIN, une remise de 16% a été accordée par l'Ent DELAGRAVE (fabricant) qui viendra installer les tables.

COMMISSIONS COMMUNALES

Accessibilité : Afin d'assurer une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, la commission voirie a recensé tous les endroits qu'il est nécessaire d'aménager. En septembre, des propositions de devis seront étudiés pour valider l'abaissement des bordures de trottoirs et réaliser le marquage au sol thermo collé des passages piétons principalement dans le bourg : rue de la Paix, devant le passage de l'Huilerie, rue des Sabotiers et autour de la Place du Jeu de Paume.

Voie-signalisations-fossés : l'ancienne broyeuse étant très ancienne, la commission propose l'acquisition d'une broyeuse d'acrottement auprès des Etablissements HUET pour un montant de 10 020 € TTC.

Le conseil donne son accord pour cet achat.

PLAN ORSEC

PCS (plan communal de sauvegarde) : le PCS a été mis en place en 2011. Gilles TALLUAU rappelle que la commune est exposée à des risques d'inondation liés à des crues de la Loire et que ce plan est nécessaire afin d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise. Il présente la liste des nouveaux référents de quartiers avec les circuits dont ils auront la charge. Une réunion avec les différents référents aura lieu le mercredi 26 août 2015 à 18h30 à la Mairie.

Le mardi 8 septembre à 18h30 une réunion aura lieu à la salle des Loisirs de Varennes-sur-Loire en présence du Sous-Préfet, des services de la sous-préfecture, des élus du canton, des référents de quartiers, des gendarmes et du SDIS afin de préparer l'exercice d'évacuation grandeur nature. Pour cet exercice, il a été choisi le secteur des Petits Champs. Cette opération se déroulera les 13 et 14 octobre prochain.

Les services préfectoraux estiment qu'il y a un danger quand la cote de la Loire atteint 6 mètres. Seul le préfet peut décider d'évacuer la population selon différents paramètres.

Aucun crédit d'Etat n'est prévu pour terminer le renforcement de la levée des Trois Maillets aux Petits Champs.

QUESTIONS DIVERSES

Participation financière de Finagaz : FINAGAZ participera à hauteur de 3 700 euros pour le remplacement de la chaudière de l'école. Le Pont de Montsoreau sera fermé jour et nuit pour travaux la semaine 43.

R. MILLERAND informe qu'il y a des chardons côté Loire sur un terrain de M. DESBOIS. Le nécessaire sera fait auprès du propriétaire pour que la destruction soit faite.

F. BERNARD indique que la température de la chambre froide de la salle des loisirs ne descend pas en dessous de 12°, le compresseur gauche se met en sécurité. M. LAMAND va se rapprocher de la société qui l'a installée pour qu'un contrôle soit fait.

M. LAMAND informe le conseil que les travaux de mise en conformité de l'école sont pratiquement terminés.

S. BELLANGER souhaite montrer une photo des chauves-souris Grand Murin qui séjournent dans les combles de l'Eglise ; il y a 11 femelles et 7 petits.